alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique

Boudry, le 25 février 2026

Communiqué de presse

Dérégulation des micro-organismes génétiquement modifiés en Europe

L'Union européenne s'attaque aussi à la réglementation des micro-organismes génétiquement modifiés : l'ASGG tire la sonnette d'alarme

Neuchâtel, le 25 novembre 2026 – Le Parlement européen a débattu aujourd'hui d'une proposition de la Commission européenne visant à assouplir les exigences de sécurité applicables aux micro-organismes génétiquement modifiés (MGM), destinés notamment à être utilisés dans l'agriculture, au sein de produits phytosanitaires et d'engrais. La prochaine étape sera celle des négociations en trilogue.

Cet été, l'Union européenne a décidé d'autoriser la grande majorité des plantes issues des nouvelles techniques de génie génétique sans évaluation des risques, sans étiquetage des denrées alimentaires et sans garanties pour préserver une agriculture sans OGM. C'est désormais au tour des micro-organismes génétiquement modifiés de faire l'objet d'une tentative de déréglementation. Parallèlement, les lobbies intensifient leurs pressions en faveur des animaux génétiquement modifiés.

Face à cette succession de projets de déréglementation, l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique (ASGG) tire la sonnette d'alarme. Elle appelle le Conseil fédéral et le Parlement à maintenir un cadre réglementaire strict en matière de génie génétique.

L'absence d'évaluation des risques : une déréglementation dangereuse
« L'assouplissement de grande ampleur des règles relatives au génie génétique, d'abord pour les plantes et désormais aussi pour les micro-organismes, est inacceptable au regard de la sécurité des êtres humains, des animaux et de l'environnement », affirme le Conseiller aux Etats Fabien Fivaz. « Le principe de précaution risque ainsi d'être vidé de sa substance, alors que toute intervention génétique peut entraîner des effets secondaires non souhaités.»
Le principe de précaution constitue un pilier fondamental du droit de l'environnement, tant dans l'Union européenne qu'en Suisse. Il implique que les risques potentiels d'une technologie soient évalués avant toute autorisation d'utilisation et de dissémination.

« Le sol peut contenir jusqu'à un milliard de bactéries par cm^3. La plupart de ces organismes sont encore inconnus et échangent des gènes, notamment par transfert

horizontal. Ils jouent des rôles essentiels dans la fertilité des sols, le cycle des nutriments et la nutrition des plantes. Certains sont pathogènes, d'autres bénéfiques. Modifier génétiquement des micro-organismes et les disséminer dans l'environnement sans aucune évaluation des risques revient à ouvrir la porte à des dommages environnementaux et sanitaires potentiellement majeurs, sans possibilité de retour en arrière », explique Luigi D'Andrea, secrétaire de l'ASGG. La Suisse ne doit pas suivre cette voie.

La déréglementation des OGM : un modèle inadapté à la Suisse
Pour les consommatrices et consommateurs suisses, il est essentiel de pouvoir choisir des denrées alimentaires sans OGM. L'agriculture suisse bénéficie ainsi d'une excellente réputation, tant sur le marché national qu'à l'étranger.
La loi sur le génie génétique garantit actuellement que les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés soient soumis à une évaluation des risques et à des obligations d'étiquetage. Une loi spécifique sur les nouvelles techniques de génie génétique est en préparation et pourrait remettre en cause ces garanties. Quant aux micro-organismes génétiquement modifiés, ils ne devraient vraisemblablement pas être couverts par ce nouveau dispositif.
Le Conseil fédéral doit empêcher que des produits génétiquement modifiés non déclarés ne puissent entrer en Suisse. Pour y parvenir, il est indispensable de renforcer les contrôles à l'importation et de soutenir le développement de méthodes de détection adaptées.

À cet égard, il est regrettable qu'aucun projet de recherche consacré à ces méthodes ne figure dans le Programme national de recherche PNR 84. Celui-ci devrait pourtant permettre de développer des connaissances et des outils utiles à l'agriculture suisse et aux autorités chargées de son encadrement. Privilégier des projets qui ne répondent pas à ces besoins soulève des questions quant à l'utilisation des ressources financières disponibles.

L'ASGG appelle à maintenir une réglementation stricte
L'ASGG défend le maintien de la législation actuelle sur le génie génétique, qui prévoit l'évaluation des risques, l'obligation d'étiquetage et des règles de coexistence. Elle demande que les nouvelles techniques de génie génétique soient elles aussi soumises à un cadre réglementaire strict.
Dans un appel adressé au Conseil fédéral et au Parlement, l'ASGG demande de préserver la liberté de choix des consommatrices et consommateurs, de protéger l'agriculture sans OGM ainsi que de garantir la sécurité sanitaire et la protection de l'environnement.

Lien vers l'appel

Pour toute question :

Dr Luigi D'Andrea, Directeur de l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique ASGG, l.dandrea@stopogm.ch, 077 400 70 43

Fabien Fivaz, Conseiller aux Etats, président de l'ASGG, fabien.fivaz@parl.ch, 078 740 06 51